

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 11 mai 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 16  
mai 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai  
2023

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure  
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David  
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline  
MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER,  
Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF,  
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT,  
Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ,  
Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Céline  
BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane  
NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER,  
Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Yamina SERI,  
Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Sonia MONFORT, Laurent  
DURIEUX à Bruno DANDOY, Yamina SERI à Yves  
GAVault, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER,  
Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

VENTE AUX ENCHÈRES D'UN  
CAMION BENNE RENAULT  
MASTER 3,5 TONNES

Délibération : 05.2023.055

Transmis en préfecture le : 16/05/2023

**RAPPORTEUR : Monsieur Etienne FILLOT**

La ville de Saint-Genis-Laval est propriétaire d'un camion benne acheté en 2003 et qui est à ce jour vieillissant, non utilisé et mobilise de l'espace dans le local des espaces verts. Aussi, au regard de la volonté de la ville d'optimiser ses biens, de s'orienter vers des démarches de transition et de privilégier les énergies renouvelables il s'avère pertinent de céder ce matériel.

Au regard de son état général, et bien que sa valeur comptable soit de 0€, la ville a recouru au service de la plateforme dématérialisée AGORASTORE pour vendre le camion sur un prix de base de 4 000€. Le montant final de l'enchère s'est élevé à 11 163,00 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finance, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 16 mars 2023 ;

Où l'exposé du rapporteur,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** de la vente du camion de marque RENAULT Master immatriculé 2461 ZA 69, selon la procédure de mise aux enchères sur le site Agorastore et au prix minimum d'enchère de 4 000,00 € ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- **DIRE** que la recette en résultant d'un montant de 11 163€ sera exécutée sur le compte 775 du budget de la commune.

Libellé	N° immobilisation	Date acquisition	Valeur acquisition	Montant des amortissements	VNC au 01/01/2023	Prix de cession	Plus ou moins value
Renault Master immatriculé 2461 ZA 69	5645	08/07/2003	26 880,00 €	26 880,00 €	0,00 €	11 163,00 €	11 163,00 €

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Etienne FILLOT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

**Le secrétaire de séance,**

**Jacky BÉJEAN**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,  
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.